

Le nouveau FRSQ une année historique

Rapport annuel 2001-2002
Fonds de la recherche en santé du Québec



**Le nouveau FRSQ
une année historique**

ISBN 2-550-39530-1
Dépôt légal : 3^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Table des matières

| | |
|--|----|
| Le FRSQ en bref | 4 |
| Faits saillants | 6 |
| Résultats | 8 |
| Bourses et subventions : statistiques | 15 |
| États financiers | 21 |



Montréal, juin 2002

Madame Pauline Marois
Ministre de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Comme vous le savez, le projet de loi n° 33, adopté en juin 2001, a élargi la mission du FRSQ. Ce premier rapport annuel du « nouveau FRSQ » fait état des réalisations de l'année; une année marquée par l'élargissement des responsabilités du FRSQ, qui couvre désormais l'ensemble de la recherche en santé, par la synergie de même que par l'harmonisation de sa programmation avec celle des deux autres organismes de recherche du Québec, soit le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Nous sommes fiers d'avoir contribué, par le travail accompli cette année, à la mise en œuvre de cette pièce maîtresse qu'est la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le président-directeur général,

Michel A. Bureau

Dans ce document, le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le FRSQ en bref

Mission

Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) est un organisme à but non lucratif instauré en vertu de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2). Le Fonds est mandataire du gouvernement du Québec et est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par arrêté en conseil. Le FRSQ n'est pas un conseil de recherche mais bien un Fonds dont la mission est de contribuer au développement de la recherche scientifique et technologique dans le domaine de la santé au Québec dans le but d'améliorer la santé des personnes et des populations et de participer au développement économique du Québec.

La Politique québécoise de la science et de l'innovation, rendue publique en janvier 2001, redéfinit la mission du FRSQ. Le projet de loi n° 33, qui modifie en conséquence la Loi du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a été présenté le 1^{er} juin 2001.

Selon sa nouvelle mission élargie, le FRSQ a pour fonctions :

- de promouvoir et d'aider financièrement l'ensemble de la recherche sur la santé, y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé;
- de promouvoir et d'aider financièrement la diffusion des connaissances dans les domaines de la recherche sur la santé;
- de promouvoir et d'aider financièrement la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche;
- d'établir tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les établissements du réseau de la santé, les ministères et les organismes publics concernés.



Conseil d'administration

Assis, de gauche à droite

Madame Lise R. Talbot
Directrice
Département des sciences infirmières
Université de Sherbrooke

Monsieur Réjean Tessier
Co-directeur
École de psychologie
Université Laval

Monsieur Michel A. Bureau
Président-directeur général du FRSQ
Président du conseil

Madame Sylvie Marcoux
Vice-doyenne à la recherche
Faculté de médecine
Université Laval
Vice-présidente du conseil

Madame Cheri L. Deal
Professeure agrégée, Département de pédiatrie
Université de Montréal
Département d'endocrinologie
Hôpital Sainte-Justine
Secrétaire du conseil

Debout, de gauche à droite

Madame Lucie Germain
Coordonnatrice scientifique
Laboratoire d'organogenèse expérimentale – LOEX
CHA universitaire de Québec – pavillon Saint-Sacrement

Madame Marielle Gascon-Barré
Vice-rectrice adjointe à la recherche
Direction générale de la recherche
Université de Montréal

Monsieur Pierre Chartrand
Directeur général exécutif
Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie (IRIC)
PROCREA BioSciences inc.

Madame Kathleen Glass
Directrice, Unité d'éthique biomédicale
Professeure agrégée,
Départements de génétique humaine et de pédiatrie
Université McGill

Madame Michèle S. Jean
Conseillère en développement de programmes
Faculté des études supérieures
Université de Montréal

Monsieur Pierre Boyle
Vice-président exécutif du FRSQ
Membre d'office du conseil

Madame Nicole Gallo-Payet
Professeure titulaire
Département de médecine
Service d'endocrinologie
Université de Sherbrooke

Monsieur Jacques Gauthier
Conseiller et administrateur de sociétés

Monsieur Jonathan L. Meakins (en mortaise)
Chef du Département de chirurgie
Centre universitaire de santé McGill – Hôpital Royal-Victoria

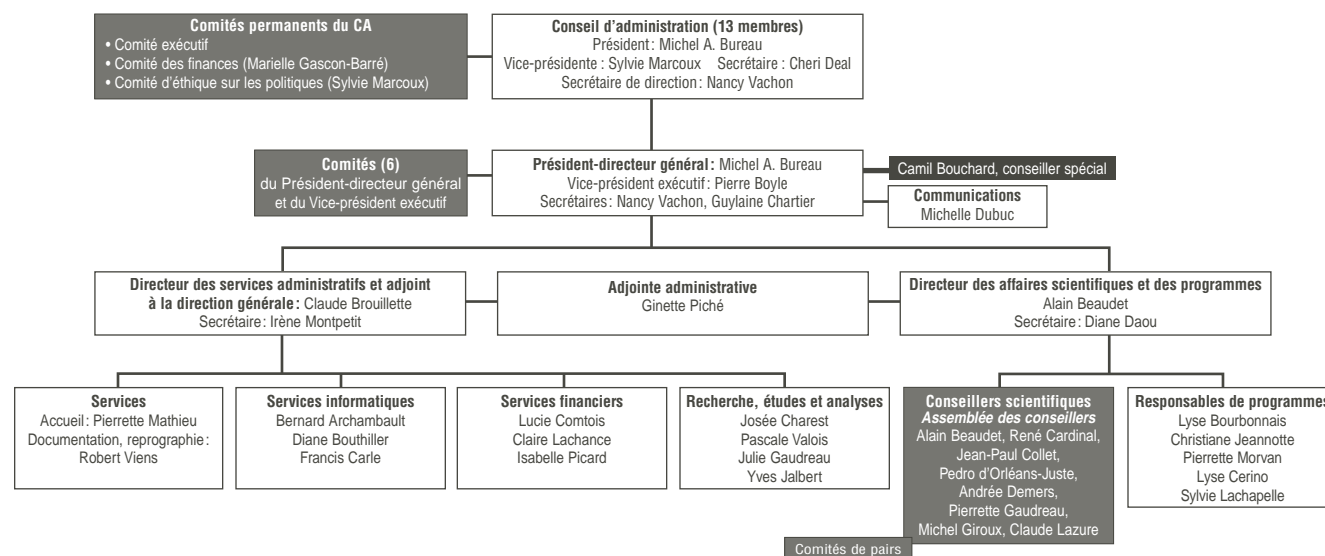
Ne sont pas sur la photo

Monsieur Julien Veilleux
Directeur
Organisation des services médicaux
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec

Monsieur Georges Archambault
Sous-ministre adjoint
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Observateur

Monsieur Claude Dussault
Directeur
Évaluation, recherche et innovation
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Observateur

Madame Julie St-Pierre
Université Laval
Observatrice étudiante



Faits saillants

Politique québécoise de la science et de l'innovation

Une année de transformation

L'année 2001-2002 est une année charnière dans l'histoire du FRSQ. L'adoption du projet de loi n° 33, le 21 juin 2001, a modifié la mission du FRSQ et celle des autres Fonds subventionnaires du Québec. Cette réorganisation du système de financement de la recherche au Québec découle des orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST). Cette transformation s'est effectuée selon un processus relativement complexe pour les trois Fonds et notamment pour le FRSQ.

Le FRSQ a désormais une mission de planification, de coordination et de développement et sert de guichet unique de financement de la recherche publique en santé au Québec, tant sur les campus universitaires que dans le réseau des établissements de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La nature « inclusive » de la recherche en santé ayant été reconnue, le FRSQ vise maintenant à soutenir financièrement et à promouvoir l'ensemble de la recherche scientifique et technologique en santé : de la recherche moléculaire et cellulaire à la recherche sur la santé des populations et les déterminants sociaux de la santé.

Mission

Le FRSQ s'ouvre à la clientèle sociale

Pour remplir avec succès cette mission, le FRSQ a pris une série de mesures. Ainsi, le conseil d'administration s'est doté d'un conseil provisoire représentatif des nouveaux secteurs relevant du Fonds, en particulier celui des aspects sociaux de la santé. Monsieur Camil Bouchard, ex-président du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), a joué le rôle de conseiller spécial du président-directeur général et madame Andrée Demers, professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, s'est jointe à l'équipe des conseillers scientifiques du FRSQ. Les grands principes élaborés par ce bassin d'experts ont permis au FRSQ d'enrichir sa planification triennale afin d'intégrer la nouvelle clientèle de chercheurs du secteur social / santé, d'harmoniser ses fonctions avec celles des deux autres Fonds (le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture), et de bâtir une nouvelle programmation de recherche.

L'accueil de la nouvelle clientèle de chercheurs s'est traduit par le transfert au FRSQ de projets, d'équipes, de groupes ou de chercheurs autrefois financés par le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) ou par le CQRS. Les présidents-directeurs généraux des trois Fonds ont pris soin de rencontrer conjointement les milieux universitaires afin d'informer la communauté de ces changements et de minimiser les problèmes d'adaptation au contexte.

Les directeurs scientifiques des trois Fonds ont harmonisé de concert les conditions de financement de la recherche dans chacun de leurs programmes respectifs.

Le FRSQ a mis en place une nouvelle programmation qui débutera, dans un premier temps, le 1^{er} avril 2002, et qui sera complétée, dans un deuxième temps, le 1^{er} avril 2003. Ces changements touchent les chercheurs-boursiers, les centres et les groupes de recherche, la formation de la relève, le plan de carrière des chercheurs de même que les réseaux de recherche. Parmi ces derniers, certains sont désormais financés conjointement par les trois Fonds subventionnaires.

Éthique

Un nouveau cadre réglementaire protège les sujets humains

Le FRSQ a joué cette année un rôle de pionnier et de maître d'œuvre dans l'encadrement éthique de la recherche sur les sujets humains. Les 18 établissements de santé dotés d'un centre de recherche agréé par le Fonds disposaient de procédures diverses et incomplètes en cette matière. Le FRSQ leur a proposé un cadre réglementaire standard. Les établissements l'ont implanté et leurs CA l'ont sanctionné. Le vérificateur général du Québec a ensuite examiné tous ces cadres avant de produire son rapport. Le travail accompli par le FRSQ protège les sujets humains tout en laissant aux centres la responsabilité de l'encadrement éthique selon un processus souple de vérification externe. Ceci s'inscrit dans les orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, et s'est effectué sous l'autorité conjointe du MSSS et du MRST. Enfin, le FRSQ a émis un avis à l'intention des comités d'éthique des établissements de santé, avis portant sur les cellules souches embryonnaires pluripotentes humaines.

Rôle conseil

De la propriété intellectuelle à la Carte des compétences

Outre l'éthique, le FRSQ a joué un rôle conseil important dans divers domaines. D'abord, il a contribué à l'élaboration du plan d'action portant sur la propriété intellectuelle dans les établissements universitaires du Québec et les établissements universitaires de santé. Ensuite, il a participé à la mise en place de la Carte des compétences de la recherche universitaire et à la rédaction du rapport du comité Carignan sur la redéfinition des rôles des centres hospitaliers universitaires, des centres affiliés universitaires et des instituts universitaires dans les établissements de santé du Québec. Enfin, mentionnons que le FRSQ siège au conseil d'administration et au conseil exécutif de plusieurs organismes tels que Valorisation-Recherche Québec, Génome Québec et Pharma Vision. Le pdg du FRSQ a coprésidé avec le président du Alberta Heritage Foundation for Medical Research un comité pancanadien des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sur le partenariat.

Par ailleurs, cette année encore, le FRSQ a été chargé de l'évaluation de projets soumis à la Fondation canadienne pour l'innovation, à Génome Québec et aux chaires fédérales dans le domaine de la santé. Il a aussi contribué à l'évaluation des plans de développement de la recherche implantés par les universités du Québec, un rôle qu'il a joué au sein de l'équipe du MRST.

Service à la clientèle

Le FRSQ innove avec le CV canadien

Soucieux de réduire le fardeau administratif des chercheurs, le FRSQ a allégé ses processus d'évaluation scientifique. Il a continué d'investir temps et énergie dans le développement de nouveaux systèmes d'information afin d'offrir un meilleur service à sa clientèle et d'améliorer ses propres systèmes internes. Le FRSQ, le Fonds Nature et Technologies et le Fonds Société et Culture ont joué un rôle de pionnier dans le développement d'un curriculum vitae canadien commun à plusieurs organismes subventionnaires, qui sera mis de l'avant en 2002.

Rappelons enfin que le FRSQ veille à appliquer les nouvelles normes de modernisation de la gestion publique. Dans cette perspective, il entend élaborer au cours de la prochaine année la déclaration de services aux citoyens.

Plan triennal 2002-2005

Le FRSQ consulte pour bien intégrer sa nouvelle clientèle

Le FRSQ a consacré beaucoup d'énergie à élaborer ses orientations stratégiques pour les trois prochaines années. Il a mené de nombreuses consultations auprès des universitaires, de ses anciennes et nouvelles clientèles ainsi que des institutions et établissements concernés par l'élargissement de sa mission. Le plan sera diffusé à l'automne 2002.

Résultats

De nouveaux programmes pour de nouvelles clientèles

Objectif : Restructurer la programmation de recherche du FRSQ en fonction de ses nouvelles clientèles

Résultats

La Politique québécoise de la science et de l'innovation a redéfini le mandat des trois Fonds subventionnaires du Québec : le FRSQ, le Fonds Société et Culture, et le Fonds Nature et Technologies. C'est l'objet de la recherche plutôt que la discipline d'appartenance du chercheur qui détermine maintenant à quel Fonds est acheminée une demande de subvention ou de bourse. Les directions scientifiques des trois organismes subventionnaires québécois ont passé en revue tous les projets de recherche, projets de bourses d'étudiants, programmes d'équipes et programmes de centres subventionnés par l'ensemble des trois organismes pour redéfinir leurs Fonds d'appartenance respectifs.

Par suite de l'élargissement de ses fonctions à tous les domaines de la santé, le FRSQ a désormais la responsabilité d'un grand nombre de bourses et de subventions, qui étaient autrefois sous la juridiction du Fonds FCAR ou du CQRS. L'ensemble de l'opération se solde par une extension considérable de la clientèle du FRSQ, et ce dans deux secteurs clés : celui de la recherche biomédicale fondamentale pratiquée sur les campus universitaires et celui de la recherche en sciences sociales et humaines sur des problématiques de santé. Ce transfert de responsabilités s'accompagne d'un transfert budgétaire de l'ordre de 10 millions de dollars des autres Fonds vers le FRSQ. Les chercheurs touchés ont été avisés et la direction du FRSQ a décidé de mettre en place une programmation apte à répondre aux besoins de ces nouvelles clientèles.

Objectif : Harmoniser la programmation du FRSQ avec celle des deux autres Fonds

Résultats

Dans une deuxième étape, les directions scientifiques des trois Fonds ont proposé à leurs CA respectifs des modifications de leur programmation afin d'en harmoniser les contenus. L'objectif est d'offrir à tous les chercheurs du Québec, quels que soient leur objet d'étude et leur domaine d'appartenance, l'accès aux infrastructures et aux subventions de recherche qui leur sont nécessaires et d'éviter ainsi que les chercheurs n'aillent d'un Fonds vers l'autre par intérêt financier.

Pour ce qui concerne les bourses d'étudiants, l'harmonisation est maintenant quasi complétée. Comme par le passé, les étudiants bénéficieront d'un guichet unique. Les programmes continueront à être gérés par le Fonds Nature et Technologies mais on maintiendra une visibilité et des particularités dans chacun des trois Fonds. L'harmonisation est également terminée sur le plan des programmes de bourses postdoctorales lesquelles offrent maintenant, tout en étant gérées séparément par chacun des Fonds, des conditions d'admissibilité, des dates limites et des avantages identiques. Sur le plan des programmes d'infrastructures, les trois Fonds continueront à offrir une programmation de centres de recherche et à favoriser le réseautage. Certains des réseaux du FRSQ seront financés conjointement avec l'un ou l'autre des autres Fonds, selon la thématique. Enfin, le FRSQ continuera à subventionner des projets uniquement dans des domaines ciblés comme étant hautement prioritaires ou en émergence, notamment dans le secteur santé et société.

Service à la clientèle et suivi du rendement des activités

Objectif : Mettre en place un CV canadien commun pour répondre aux besoins des chercheurs, des étudiants et des organismes de financement de la recherche

Résultats

De concert avec les deux autres organismes subventionnaires québécois, le FRSQ participe au développement d'un curriculum vitae (CV) canadien qui sera mis en place au cours de l'été 2002. En tout, 17 organismes subventionnaires canadiens travaillent ensemble à sa mise sur pied. Ce projet de grande envergure permettra de réduire le fardeau lié aux tâches administratives des candidats tout en respectant les besoins et les processus actuels des différents organismes subventionnaires.

Objectif : Améliorer la performance des systèmes d'information internes du FRSQ dans une perspective de suivi du rendement des activités

Résultats

Sur le plan de ses systèmes d'information internes, le FRSQ a débuté l'implantation d'un nouveau logiciel comptable qui permettra d'établir les coûts administratifs liés à chacun de ses programmes de bourses et de subventions.

Il a aussi mis au point une nouvelle version du registre des centres de recherche. Ce nouvel outil informatique, complété par les centres eux-mêmes, permettra d'augmenter la qualité et l'accessibilité, tant par le FRSQ que par les centres, des informations recueillies. Les nouveaux registres seront implantés au cours de l'été 2002.

Mentionnons qu'avec l'avènement de ces nouvelles technologies, le FRSQ s'assure que les renseignements recueillis ne servent qu'aux fins pour lesquelles ils sont demandés et applique les règles établies par la Commission d'accès à l'information et aux renseignements personnels.

Objectif : Alléger le processus d'évaluation des demandes de bourses et de subventions

Résultats

Les demandes de bourses et de subventions sont revues par des comités de pairs, un système d'évaluation qui a fait ses preuves. La direction scientifique du FRSQ a toutefois modifié son fonctionnement afin de l'améliorer encore davantage. Le recours à des évaluateurs externes a été aboli en raison d'une qualité et d'un taux de réponse devenus inégaux avec les années. L'implantation d'une nouvelle mesure, soit le dépôt d'un avis d'intention précisant la nature exacte du projet, permet désormais de former des comités de pairs taillés sur mesure. Cette mesure s'accompagne de l'ajout d'un évaluateur interne dont le rôle est de départager les opinions en cas de divergence.

L'informatisation des formulaires de demandes de financement et du CV des chercheurs, d'une part, permet l'uniformisation des renseignements transmis par les candidats et, d'autre part, facilite le travail des évaluateurs. L'implantation d'un formulaire d'évaluation électronique, par ailleurs simplifié, permet maintenant aux membres des comités de pairs de remplir leur formulaire et de le faire parvenir par voie électronique. Les évaluations sont ainsi plus courtes, plus précises et mieux ciblées.

Un système de triage des demandes de bourses d'étudiants a été mis en place pour alléger le processus. Les demandes jugées non méritoires sont exclues d'emblée. Ceci permet aux comités d'optimiser le temps consacré à l'examen des meilleures demandes. Ce système sera étendu à d'autres programmes.

Chercheurs-boursiers

Objectif : Augmenter le taux de financement des chercheurs méritoires aux concours du FRSQ

Résultats

La précarité de la carrière des chercheurs-boursiers préoccupe le FRSQ. Travaillant principalement dans les établissements de santé, ces personnes n'ont pas de poste universitaire. Leur carrière repose essentiellement sur l'attribution de bourses par voie de concours, bourses renouvelables aux quatre ans. Pourtant, l'ensemble de ces chercheurs réalisent environ 80 p.100 de la recherche en santé au Québec et alimentent par leur expertise le secteur des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique québécoises. Pour remédier à cette situation, le FRSQ a augmenté, pour les chercheurs jugés méritoires, le taux de renouvellement des bourses de chercheurs junior 2 à 66 p. 100 et celui des bourses senior, à 100 p.100. De plus, le MRST a accordé au FRSQ des budgets supplémentaires pour financer les chercheurs nationaux. Ce programme permet de soutenir pour cinq années additionnelles les chercheurs méritoires au terme de leur bourse senior. Le FRSQ finance 100 p. 100 des chercheurs senior recommandés pour financement au concours de chercheurs nationaux.

Objectif : Assurer un plan de carrière aux ex-chercheurs-boursiers

Résultats

Malgré les mesures citées précédemment, le statut des chercheurs méritoires financés par les concours successifs du FRSQ reste précaire. Pour remédier à ce problème, le FRSQ a convenu avec les universités et le MRST de nouveaux plans de carrière applicables en 2003-2004 afin d'offrir une carrière stable à ces chercheurs.

Recherche clinique et cliniciens chercheurs

Objectif : Créer une plate-forme de recherche clinique à laquelle participent les 19 centres de recherche (GEREQ)

Résultats

Bien que la grande majorité des recherches dans le domaine de la santé soient réalisées dans les établissements de santé, la part de la recherche clinique novatrice émanant de ces centres est relativement faible. Lors de sa dernière planification triennale, le FRSQ avait analysé les causes de ce problème. Il a depuis ciblé quelques interventions. L'une de celle-là vise à doter les 19 établissements de recherche en santé du Québec d'une plate-forme de gestion, de regroupement et d'expertise de la recherche clinique. Cette plate-forme nommée GEREQ (Gestion Recherche Clinique Qualité) a pris naissance au cours de l'année 2001-2002. Le FRSQ lui a accordé un financement de démarrage de 400 000 dollars. Il a convenu qu'une équipe préparerait un dossier de regroupement des établissements et tenterait d'obtenir par concours son financement auprès de Valorisation-Recherche Québec et de la Fondation canadienne d'innovation/Recherche Québec. L'équipe de GEREQ s'est remarquablement classée à ces deux concours et a obtenu environ 10 millions de dollars de subventions pour lancer cette grande opération de recherche clinique dans les établissements de santé.

Objectif : Rehausser les effectifs chez les cliniciens chercheurs en partenariat avec les organisations professionnelles de la santé

Résultats

L'analyse effectuée par le FRSQ a révélé une deuxième cible d'action : les professionnels de la santé dans les établissements de santé. Ces professionnels, surtout les médecins, se détournent progressivement de la recherche en santé. Pour contrer cette tendance, le FRSQ a réussi à mobiliser la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et les médecins mêmes qui sont intéressés à la recherche. Il a encouragé ces derniers à se regrouper en association au sein de la FMSQ pour promouvoir cet aspect important de leur pratique qu'est la recherche. L'accueil des médecins, des chercheurs et de la FMSQ a été très favorable et ceux-ci préparent un plan de soutien aux professionnels de la santé qui font de la recherche. Le FRSQ envisage des démarches semblables auprès d'autres associations professionnelles, comme la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ), l'Ordre des infirmières, ceux des physiothérapeutes, des pharmaciens et des dentistes.

Centres de recherche

Objectif : Planter dans les centres de recherche des plans de développement en favorisant l'émergence d'axes de recherche avec une masse critique des chercheurs dans chacun des axes

Résultats

Les 19 centres de recherche du FRSQ, installés dans les établissements de santé, regroupent chacun de 100 à 500 chercheurs, pour un total d'environ 2500 chercheurs. Le FRSQ a déployé des efforts pour amener ces centres à choisir leurs priorités et à concentrer leurs efforts dans des axes de recherche; le tout encadré par un plan de développement structuré, sanctionné par le conseil d'administration de l'établissement et par l'université d'appartenance. Ces plans de développement sont soumis à une évaluation scientifique et stratégique effectuée par le FRSQ.

Objectif : Favoriser le regroupement et la fusion des centres, particulièrement au CUSM, au CHUM et au CHUQ

Résultats

Le FRSQ a soutenu et financé le regroupement des cinq centres de recherche qui constituent maintenant le Centre de recherche du CUSM (Centre universitaire de santé McGill), celui des trois centres du CHUM (Centre hospitalier universitaire de Montréal) et des trois centres du CHUQ (Centre hospitalier universitaire de Québec). La répartition par axe thématique permet au CUSM et au CHUM de regrouper les chercheurs. Au CHUQ, ce travail est amorcé.

Objectif : Favoriser le développement stratégique et concerté des grands projets d'immobilisations en recherche

Résultats

Le FRSQ a contribué à favoriser la concertation dans de grands projets d'immobilisation. Qu'il s'agisse de l'expansion de centres de recherche existants ou de la création d'un nouveau centre, le FRSQ apporte son expertise dans l'évaluation de la pertinence et de la justification de ces immobilisations. Ce fut le cas pour la première phase de l'expansion de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), pour la construction de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie de l'Université de Montréal, ainsi que du Centre des sciences de la vie de l'Université McGill.

Le FRSQ favorise aussi la concertation dans les grands projets d'équipement ou d'infrastructure de toute nature soumis conjointement aux programmes FCI et Recherche Québec.



Un cadre réglementaire de la recherche

Objectif : Établir un cadre réglementaire de la recherche dans chacun des 18 établissements universitaires de la santé et le voir sanctionné par le CA de l'établissement

Résultats

Les 18 établissements de santé dotés d'un centre de recherche agréé par le FRSQ utilisaient des procédures diverses et incomplètes en matière d'éthique de la recherche sur les sujets humains. Le FRSQ leur a donc proposé un cadre réglementaire afin d'assurer les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité scientifique dans la recherche en santé. Les établissements ont tour à tour élaboré leur propre cadre. Le FRSQ en a vérifié le contenu et le CA de chaque établissement l'a adopté. Le vérificateur général du Québec a pris connaissance de ces cadres et produit son rapport, lequel fut discuté en commission parlementaire en octobre 2001.

Actuellement, les 18 établissements de santé sont dotés de cadres réglementaires et 16 des 18 conseils d'administration les ont entériné. Les deux autres ont déposé au FRSQ des documents préliminaires bien étoffés, présentement soumis pour consultation dans leurs milieux respectifs. L'adoption de ces documents par les CA est prévue pour 2002-2003.

Un comité du FRSQ, présidé par le D^r Claude L. Morin, a été mandaté pour constater l'état de l'implantation des cadres réglementaires. Il a déjà visité cinq centres au printemps 2002. Un rapport déposé au CA du FRSQ fait état du bon déroulement des opérations dans les différents milieux. Le comité a aussi noté les attentes de ces milieux envers le FRSQ en matière d'éthique de la recherche.

Objectif : Établir des standards de recherche pour les comités d'éthique

Résultats

Le FRSQ a conçu un outil de référence qui s'adresse particulièrement, mais non exclusivement, aux chercheurs et aux membres des comités d'éthique : les *Standards en éthique de la recherche et en intégrité scientifique*. Au cours de la dernière année, ce document a été mis à la disposition de tous et peut être consulté dans le site Web du FRSQ. Ces standards ont été présentés à la 1^{re} Journée d'étude des comités d'éthique de la recherche du MSSS et lors d'une journée de formation du Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain.

Objectif : Assister l'Association des hôpitaux du Québec dans la détermination des cadres réglementaires de la recherche dans les établissements non universitaires de santé

Résultats

L'Association des hôpitaux du Québec a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat la rédaction d'un cadre réglementaire modèle pour les hôpitaux non universitaires du Québec. Même si la recherche menée dans ces établissements n'est pas subventionnée par des fonds publics, le FRSQ participe à ce groupe de travail depuis sa création en mars 2002.

Objectif : S'assurer que les préoccupations quant aux bonnes pratiques de la recherche s'inscrivent dans le nouveau code de déontologie proposé par le Collège des médecins du Québec

Résultats

Le Collège des médecins du Québec (CMPQ) est responsable de proposer au gouvernement un code de déontologie. Le gouvernement l'étudie et l'adopte avec les modifications jugées utiles. En 2001-2002, le CMPQ a rédigé un nouveau code et le FRSQ a participé à ces travaux ce qui lui a permis d'y intégrer ses préoccupations quant aux bonnes pratiques de la recherche.



(suite de la page 12)

Objectif : Produire un avis au gouvernement (MRST et MSSS) et aux comités d'éthique de la recherche sur les cellules souches embryonnaires pluripotentes humaines

Résultats

En février 2002, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont clarifié le Guide d'éthique des trois conseils sur la recherche sur les embryons humains au moyen du document intitulé *Recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines : lignes directrices pour la recherche financée par les IRSC*. Mentionnons qu'un comité consultatif du FRSQ a participé à la consultation menée par les IRSC en matière de recherche sur les cellules souches et a formulé des recommandations écrites. Ce document est disponible dans le site Web du FRSQ.

Celui-ci a analysé les lignes directrices des IRSC et fait siennes ces recommandations en y ajoutant ses commentaires sur les modalités d'application à l'intention de ses comités d'éthique de la recherche. Il recommande à ses comités l'adoption de ces lignes directrices.

Réseaux provinciaux de recherche thématique

Objectif : Mettre sur pied trois nouveaux réseaux dans des domaines ciblés par les priorités de santé du Québec

Résultats

Le FRSQ a créé et financé trois nouveaux réseaux : le premier en neurosciences et santé mentale, le deuxième sur la santé des populations et le troisième sur la santé et la sécurité au travail. Ce dernier est financé en partenariat avec le Fonds Société et Culture, le Fonds Nature et Technologies et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail.

Objectif : Évaluer, par des critères objectifs, l'ensemble des réseaux de recherche thématique existants

Résultats

Le FRSQ a élaboré un devis d'évaluation des onze réseaux qui existaient avant 2001-2002 et a commencé la collecte de données. L'évaluation de l'ensemble des réseaux sera complétée fin 2002.

Partenariats provinciaux, nationaux et internationaux

Objectif : Mettre sur pied des programmes de recherche pour répondre aux besoins de la population québécoise

Résultats

Salles d'urgence

Avec ses partenaires, le FRSQ a mis sur pied un programme national de recherche sur la problématique des salles d'urgence. Les chercheurs qui bénéficieront de ce programme doivent travailler sur des thématiques prioritaires ciblées par les décideurs et ils recevront un soutien annuel financier de 500 000 \$ provenant du MSSS et de 210 000 \$ octroyés par trois régies régionales de la santé et services sociaux; l'entente est d'une durée de quatre ans.

Médecine transfusionnelle

Un programme a été mis sur pied grâce à une entente entre le FRSQ et le Secrétariat du système du sang (MSSS) pour répondre aux besoins du Secrétariat de développer la capacité de recherche et les infrastructures en médecine transfusionnelle. Une bourse de formation et une subvention en recherche évaluative ont été octroyées cette année dans le domaine de la recherche en médecine transfusionnelle.

Traumatologie

Pour répondre aux besoins du MSSS et de la SAAQ, le FRSQ a mis sur pied un programme en traumatologie. Une équipe interuniversitaire et multidisciplinaire servira de moteur à la formation de jeunes chercheurs, à la mise sur pied de quatre équipes locales de recherche en traumatismes dans les quatre centres majeurs de traitement des traumatismes au Québec, ainsi qu'à la réalisation d'un programme national de recherche dont les priorités ont été agréées par les principaux acteurs que sont le MSSS et la SAAQ. Cette entente de partenariat met à contribution les ressources du FRSQ, du MSSS et de la SAAQ, et elle représente un investissement total de 400 000 \$ par an pour trois ans.

Paralysie cérébrale

Pour répondre aux attentes du Québec en matière de développement et de réseautage en recherche sur la paralysie cérébrale, un regroupement de chercheurs de haut niveau, provenant de milieux universitaires et de disciplines variées, a été créé au sein du Réseau de recherche en santé et développement de l'enfant. Il vise la réalisation d'un programme de recherche intégré sur la paralysie cérébrale, grâce à un investissement annuel de 100 000 \$ de la part du MRST.

Objectif : En partenariat avec les IRSC, contribuer à l'implantation au Québec de programmes stratégiques de formation de jeunes chercheurs

Résultats

Douze programmes stratégiques de formation de chercheurs ont été mis en place dans divers domaines de la recherche en santé, mettant à contribution les meilleurs chercheurs du Québec et d'ailleurs au Canada dans le but d'accroître la capacité de recherche du Québec dans des domaines de pointe. Ceci est rendu possible grâce à une entente de partenariat entre les IRSC, le FRSQ et certains de ses réseaux thématiques de recherche. En vertu de cette entente, les programmes pilotés par des chercheurs québécois et jugés méritoires au concours des programmes de formation des IRSC bénéficieront d'un soutien du FRSQ de 315 000 \$ annuellement pour les trois prochaines années.

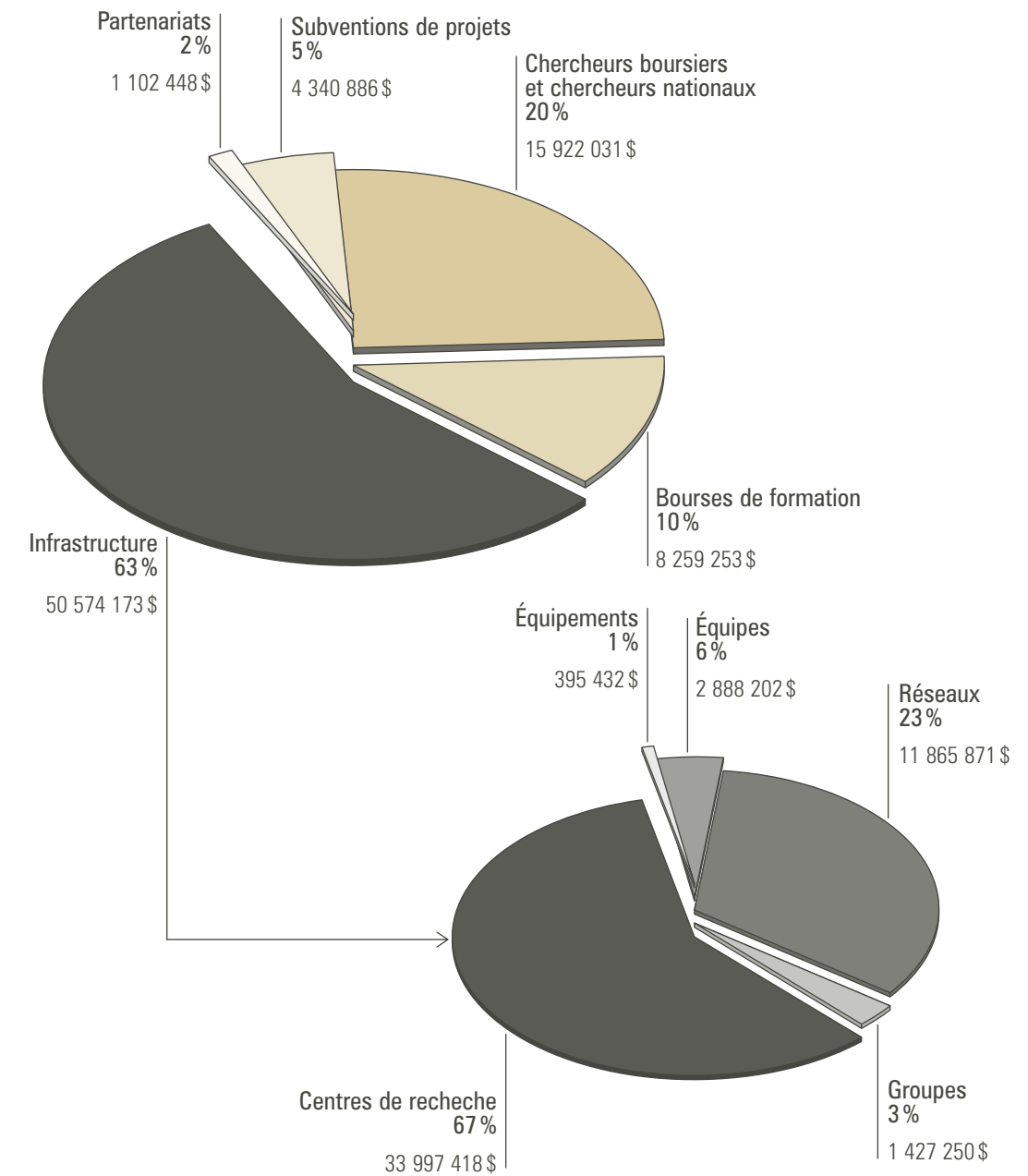
Objectif : Implanter un programme de collaboration avec la Catalogne

Résultats

En juin 2001, une mission du FRSQ en Catalogne a permis de déterminer quatre cibles prioritaires de collaboration scientifique (neurosciences, santé cardiovasculaire, cancer et recherche clinique). Un premier atelier de travail entre scientifiques québécois et catalans, tenu en mars 2002, a permis d'amorcer une programmation bilatérale en recherche clinique. Un protocole d'entente formel entre le FRSQ et le ministère de la santé de la Catalogne est en préparation pour signature à l'automne 2002.

Bourses et subventions : statistiques

Répartition des octrois du FRSQ (80 198 791 \$) selon les catégories de programmes



Subventions aux centres de recherche

| Établissement | Budget global | Budget d'infrastructure* | Budget de développement* | Total |
|---|-------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Centre de recherche Fernand-Seguin | 755 000 | | 250 285 | 1 005 285 |
| Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation | 930 000 | | | 930 000 |
| Centre de recherche Université Laval Robert-Giffard | 736 815 | | | 736 815 |
| Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale | 455 000 | | 100 000 | 555 000 |
| CHU Sainte-Justine | 1 007 500 | | 442 050 | 1 449 550 |
| CHUM | 2 985 000 | 425 027 | 623 655 | 4 033 682 |
| CHUQ | 2 225 000 | 1 442 531 | 2 415 600 | 6 083 131 |
| CHUS | 940 000 | | 1 120 000 | 2 060 000 |
| CUSM | 4 777 500 | | | 4 777 500 |
| Hôpital Douglas | 912 500 | | | 912 500 |
| Hôpital du Sacré-Cœur | 755 000 | | | 755 000 |
| Hôpital général Juif de Montréal | 1 015 000 | | | 1 015 000 |
| Hôpital Laval | 755 000 | | | 755 000 |
| Hôpital Maisonneuve-Rosemont | 755 000 | | | 755 000 |
| Institut de cardiologie de Montréal | 755 000 | | 659 368 | 1 414 368 |
| Institut de recherches cliniques de Montréal | 925 000 | | 2 384 900 | 3 309 900 |
| Institut universitaire de gériatrie de Montréal | 755 000 | | | 755 000 |
| Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke | 755 000 | | 900 000 | 1 655 000 |
| Centre hospitalier affilié de Québec | 814 087 | | | 814 087 |
| Support à l'implantation relié à des indicateurs de performance | 225 600 | | | 225 600 |
| Total | 23 234 002 | 1 867 558 | 8 895 858 | 33 997 418 |

*Ce budget ne relève pas des décisions du FRSQ, mais de celles du Conseil du Trésor. Il est lié à l'agrandissement des centres de recherche.

CHUM: Centre hospitalier de l'Université de Montréal

CHUQ: Centre hospitalier universitaire de Québec

CHUS: Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

CUSM: Centre universitaire de santé McGill

Subventions aux groupes de recherche

| Groupe | Montant |
|---|----------------|
| | \$ |
| Groupe de recherche interdisciplinaire en santé | 450 000 |

Subventions aux réseaux provinciaux thématiques de recherche

| Réseaux | Montant |
|---|-------------------|
| | \$ |
| Réseau de médecine génétique appliquée | 1 150 000 |
| Réseau de recherche en éthique clinique | 200 000 |
| Réseau de recherche en gériatrie | 800 000 |
| Réseau de recherche en santé buccodentaire | 400 000 |
| Réseau de recherche en santé cardiovasculaire | 1 000 000 |
| Réseau de recherche en santé de la vision | 400 000 |
| Réseau de recherche en santé environnementale | 300 000 |
| Réseau de recherche sur le cancer | 1 594 606 |
| Réseau en santé mentale | 1 000 000 |
| Réseau en santé respiratoire | 800 000 |
| Réseau sida et maladies infectieuses | 1 230 000 |
| Réseau sur l'utilisation des médicaments | 181 265 |
| Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation | 1 000 000 |
| Réseau en santé et développement de l'enfant | 700 000 |
| Réseau neurosciences | 185 000 |
| Réseau en santé sécurité au travail | 50 000 |
| Réseau GEREQ | 400 000 |
| Réseau en santé des populations | 475 000 |
| Total | 11 865 871 |

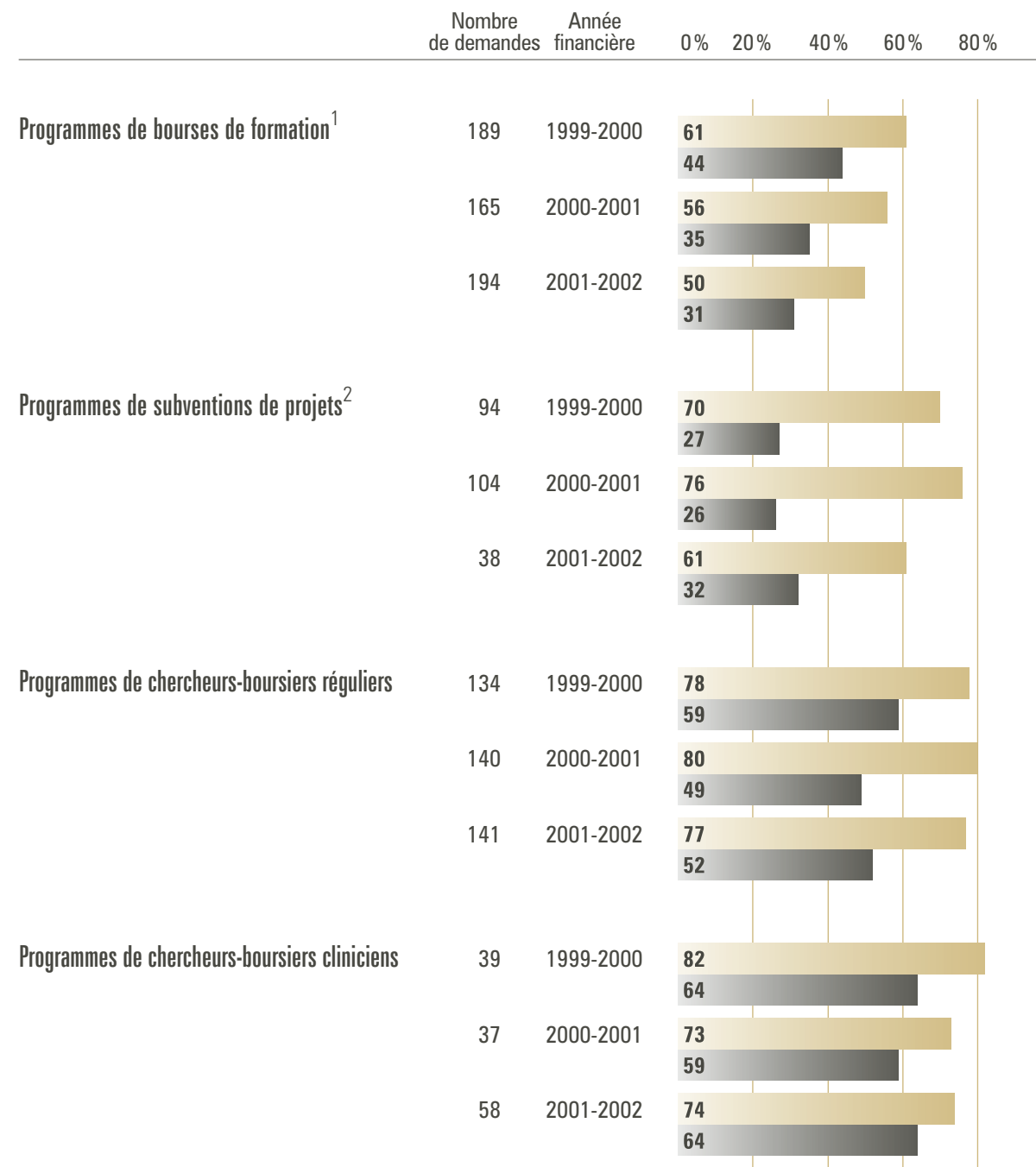
Sommaire des bourses et des subventions octroyées pour l'exercice 2001-2002

| | Nombre de récipiendaires ou de projets de recherche | Montant \$ |
|---|--|-------------------|
| Subventions d'infrastructure | | |
| Centres de recherche | 19 | 33 997 418 |
| Groupes de recherche | 1 | 450 000 |
| Réseaux provinciaux thématiques de recherche | 18 | 11 865 871 |
| Équipes de recherche | 6 | 537 802 |
| Transfert d'infrastructure des deux autres fonds (Fonds Nature et Technologies, Fonds Société et Culture) | | 3 723 082 |
| Total | 44 | 50 574 173 |
| Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux | | |
| Bourses de chercheurs réguliers | 182 | 8 700 340 |
| Bourses de chercheurs cliniciens | 86 | 2 753 529 |
| Bourses de chercheurs de carrière | 4 | 272 212 |
| Bourses de chercheurs nationaux | 16 | 2 067 106 |
| Bourses de chercheurs / Sida | 7 | 288 902 |
| Bourses de chercheurs / Pharmacologie | 4 | 165 313 |
| Subventions à l'établissement de jeunes chercheurs | 75 | 1 154 629 |
| Programme stratégique de chercheurs | 16 | 520 000 |
| Total | 390 | 15 922 031 |
| Subventions de projets | | |
| Subventions d'infrastructure pour l'émergence de la recherche en établissement de santé | 1 | 39 900 |
| Subventions à l'émergence de la recherche évaluative et épidémiologique pratiquée par les intervenants de première ligne | 3 | 170 819 |
| Subventions à la recherche évaluative et épidémiologique | 18 | 910 395 |
| Subventions à la recherche clinique | 11 | 553 778 |
| Programme conjoint FRSQ-CCP de subvention en recherche évaluative en pharmacologie et en pharmaco-économie | 3 | 121 415 |
| Programme conjoint FRSQ-CQRS-MSSS en santé mentale | 13 | 761 630 |
| Programme conjoint FRSQ-Santé Québec pour l'analyse et la validation des données d'enquêtes | 3 | 111 119 |
| Projet conjoint MSSS-FRSQ-FCRSS | 15 | 505 922 |
| Programme de coopération France-Québec sur le vieillissement | 5 | 13 690 |
| Programme de soutien à la tenue d'événements scientifiques à caractère international | 18 | 125 000 |
| Subventions reliées à des interventions ponctuelles du conseil d'administration du FRSQ | 5 | 37 714 |
| Programme d'opportunités nouvelles | 1 | 10 000 |
| Protocole d'entente entre le FRSQ et ses partenaires | 1 | 48 776 |
| Programme national de recherche en traumatologie | 1 | 288 000 |
| Support aux directeurs de recherche | 3 | 150 000 |
| Subventions de programme de formation – IRSC | 8 | 314 985 |
| Subventions générales de recherche | 5 | 177 743 |
| Total | 114 | 4 340 886 |

Sommaire des bourses et des subventions octroyées pour l'exercice 2001-2002 (suite)


| | Nombre de récipiendaires ou de projets de recherche | Montant \$ |
|---|--|-------------------|
| Bourses de formation | | |
| Bourses de formation de 2 ^e et de 3 ^e cycles (maîtrise et doctorat) en recherche en santé pour les détenteurs d'un diplôme professionnel | 43 | 1 382 347 |
| Bourses de formation post-troisième cycle en recherche en santé | 46 | 1 279 618 |
| Prix d'excellence pour étudiants d'été | 3 | 750 |
| Bourses de formation en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel en santé | 6 | 203 617 |
| Bourses franco-québécoises en recherche en santé | 18 | 127 011 |
| Formation FRSQ - NSFC | 5 | 42 203 |
| Bourses de formation de 2 ^e cycle en recherche en santé pour les étudiants inscrits à un diplôme de M.D. - M.Sc. | 6 | 90 000 |
| Bourses de formation de 3 ^e cycle en recherche en santé pour les étudiants inscrits à un diplôme de M.D. - Ph. D. | 4 | 40 970 |
| Protocole d'entente entre le FRSQ et ses partenaires | 1 | 24 125 |
| Étudiants d'été | 4 | 100 000 |
| Bourses de 2 ^e et 3 ^e cycles de recherche en santé | 441 | 4 968 612 |
| Total | 577 | 8 259 253 |
| Partenariats | | |
| Programme conjoint FRSQ – Fondation des pompiers du Québec pour la formation d'unités de recherche québécoises sur les grands brûlés (FPQGB) | 0 | 5 485 |
| Bourses de chercheurs liées à des protocoles d'entente | 2 | 71 438 |
| Subvention au Réseau en santé respiratoire liée à un protocole d'entente | 1 | 184 000 |
| Subvention au Réseau santé mentale liée à un protocole d'entente | 1 | 230 000 |
| Subvention au Réseau en santé buccodentaire liée à un protocole d'entente | 1 | 24 000 |
| Subventions à la recherche liée à un protocole d'entente | 3 | 267 345 |
| Bourses de formation liées à des protocoles d'entente (ICM) | 15 | 273 180 |
| Subvention au projet Prisme | 1 | 47 000 |
| Total | 24 | 1 102 448 |
| Grand total | 1 149 | 80 198 791 |

Taux des demandes recommandées et taux des demandes financées



¹ **incluant:**
M. Sc. et Ph.D. pour les professionnels de la santé
Postdoctorat
Fellow

² **incluant:**
Émergence en établissement de santé
Intervenants de première ligne
Recherche évaluative, épidémiologique et opérationnelle
Santé mentale
Recherche clinique

 **Taux recommandé:** nombre de demandes qui ont la cote de passage sur le nombre de demandes reçues

 **Taux financé:** nombre de bourses offertes sur le nombre de demandes reçues

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002

Table des matières

| | |
|-------------------------|----|
| Rapport de la direction | 22 |
| Rapport du vérificateur | 23 |
| Revenus et dépenses | 24 |
| Excédent | 24 |
| Bilan | 25 |
| Notes complémentaires | 26 |

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

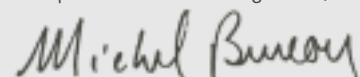
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Le directeur des services administratifs
et adjoint à la direction générale,



Montréal, le 31 mai 2002

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2002

| | 2002 | 2001 |
|---|----------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ |
| Bourses et subventions | | |
| REVENUS | | |
| Subsides (note 3) | 79 663 364 | 64 375 171 |
| Intérêts et autres revenus (note 4) | 592 869 | 976 448 |
| | <u>80 256 233</u> | <u>65 351 619</u> |
| Bourses et subventions octroyées (note 5) | 80 198 791 | 65 229 527 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'activité | <u>57 442</u> | <u>122 092</u> |
| Fonctionnement | | |
| REVENUS | | |
| Subsides (note 6) | 3 555 278 | 2 307 966 |
| Intérêts et autres revenus | 530 271 | 413 424 |
| | <u>4 085 549</u> | <u>2 721 390</u> |
| Frais de fonctionnement (note 7) | 4 067 674 | 2 713 904 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'activité | <u>17 875</u> | <u>7 486</u> |
| Excédent des revenus sur les dépenses | <u>75 317</u> | <u>129 578</u> |

Excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2002

| | 2002 | 2001 |
|--|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Excédent (déficit) au début | 93 179 | (768 354) |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 75 317 | 129 578 |
| Subsides du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour résorber une partie du déficit cumulé de l'activité des bourses et des subventions | — | 731 955 |
| Excédent à la fin | 168 496 | 93 179 |

Bilan au 31 mars 2002

| | 2002 | 2001 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 1 140 785 | 9 269 952 |
| Dépôts à terme (1,95 % à 2,05 %) | 9 482 100 | 1 176 000 |
| Intérêts courus | 13 513 | 23 391 |
| Débiteurs (note 8) | 11 988 398 | 738 380 |
| Frais payés d'avance | 149 152 | 134 561 |
| | <u>22 773 948</u> | <u>11 342 284</u> |
| Immobilisations (note 9) | 1 042 022 | 731 057 |
| Total | 23 815 970 | 12 073 341 |

Passif

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| À COURT TERME | | |
| Bourses et subventions à payer (note 10) | 16 602 325 | 5 704 531 |
| Créditeurs et frais courus (note 11) | 775 431 | 166 764 |
| Revenus reportés | 3 551 471 | 3 722 138 |
| | <u>20 929 227</u> | <u>9 593 433</u> |
| Apports reportés | 1 451 366 | 1 160 740 |
| Fonds spécial de recherche (note 12) | 1 266 881 | 1 225 989 |
| Excédent (note 13) | 168 496 | 93 179 |
| Total | 23 815 970 | 12 073 341 |

Engagement (note 15)

Pour le conseil d'administration,

Michel Buneau
Marie-Luce Gasan-Barre'

Notes complémentaires

31 mars 2002

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempt d'impôt au fédéral et au provincial.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées. Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions et à la mise en œuvre du programme de révision des systèmes informationnels sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés. Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite. La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer celle des régimes à prestations déterminées.

3. Subsides — bourses et subventions

| | 2002 | 2001 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Gouvernement | | |
| Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie | 69 586 395 | 53 626 929 |
| Régie de l'assurance maladie du Québec | 8 400 000 | 8 400 000 |
| Ministère des Affaires internationales du Québec | 13 690 | 28 548 |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec | 313 901 | 416 587 |
| Fondation canadienne de recherche sur les services de santé | 39 323 | 78 166 |
| Société de l'assurance automobile du Québec | 192 000 | — |
| Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail | 20 000 | — |
| Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies | 10 000 | — |
| Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture | 10 000 | — |
| | 78 585 309 | 62 550 230 |
| Autres | 1 078 055 | 1 824 941 |
| Total | 79 663 364 | 64 375 171 |

4. Intérêts et autres revenus — bourses et subventions

| | 2002 | 2001 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme | 420 177 | 738 460 |
| Annulations et remboursements de bourses et de subventions | 172 692 | 237 988 |
| Total | 592 869 | 976 448 |

5. Bourses et subventions octroyées

| | 2002 | 2001 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Subventions d'infrastructure | 50 574 173 | 40 563 511 |
| Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux | 15 922 031 | 16 299 739 |
| Subventions de projets | 4 340 886 | 3 475 656 |
| Bourses de formation | 8 259 253 | 3 026 059 |
| Partenariats | 1 102 448 | 1 864 562 |
| Total | 80 198 791 | 65 229 527 |

6. Subsidés – Fonctionnement

| | 2002 | 2001 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Subsidés de fonctionnement – Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec | 3 867 636 | 2 704 100 |
| Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables | (560 720) | (576 750) |
| Revenus reportés plan informatique, dépenses non capitalisables – variation nette | (30 710) | 54 893 |
| Revenus reportés dépenses de déménagement – variation nette | – | (77 012) |
| Apports reportés plan informatique dépenses capitalisables – variation nette | 20 339 | (4 682) |
| Apports reportés – Radiation d'équipement informatique | – | 4 744 |
| Apports reportés – Radiation d'équipement | 17 632 | – |
| Amortissement des apports reportés | 232 123 | 132 673 |
| | 3 546 300 | 2 237 966 |
| Autres | 8 978 | 70 000 |
| Total | 3 555 278 | 2 307 966 |

7. Frais de fonctionnement

| | 2002 | 2001 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Traitements et avantages sociaux | 1 800 155 | 1 456 496 |
| Honoraires professionnels | 177 567 | 122 446 |
| Frais de déplacement et de séjour | 272 501 | 340 207 |
| Locaux | 418 465 | 265 647 |
| Frais de bureaux | 806 882 | 148 026 |
| Entretien et réparation | 342 349 | 246 815 |
| Amortissement du mobilier et de l'équipement | 8 400 | 8 253 |
| Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels | 209 816 | 92 555 |
| Amortissement des améliorations locatives | 13 907 | 31 865 |
| Perte sur radiation d'équipement informatique | – | 1 594 |
| Perte sur radiation d'équipement | 17 632 | – |
| Total | 4 067 674 | 2 713 904 |

8. Débiteurs

| | 2002 | 2001 |
|---|-------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec | 11 608 166 | – |
| Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies | 20 830 | 184 851 |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec | – | 189 574 |
| Autres | 359 402 | 363 955 |
| Total | 11 988 398 | 738 380 |

9. Immobilisations

| | Coûts | 2002 Amortissement cumulé | Net | 2001 Net |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et équipement | 120 344 | 24 353 | 95 991 | 27 746 |
| Améliorations locatives | 184 558 | 13 907 | 170 651 | 154 999 |
| Équipement informatique et logiciels | 1 066 333 | 290 953 | 775 380 | 548 312 |
| Total | 1 371 235 | 329 213 | 1 042 022 | 731 057 |

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élevaient à 560 720 \$ (2001: 576 750 \$). Le produit de disposition d'immobilisations est nul (2001: 3 150 \$) et la perte relative afférente est également nulle (2001: 1 594 \$).

10. Bourses et subventions à payer

| | 2002 | 2001 |
|---|-------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture | 845 242 | – |
| Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie | 8 842 351 | – |
| Autres | 6 914 732 | 5 704 531 |
| Total | 16 602 325 | 5 704 531 |

11. Crédoiteurs et frais courus

| | 2002 | 2001 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies | 595 870 | – |
| Autres | 179 561 | 166 764 |
| Total | 775 431 | 166 764 |

12. Fonds spécial de recherche

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 p. 100 des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 p. 100 des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 p. 100, est attribué au capital.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

| | 2002 | 2001 |
|----------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Pharmacologie | | |
| Capital | 447 975 | 445 804 |
| Intérêts cumulés | 197 578 | 178 911 |
| | <u>645 553</u> | <u>624 715</u> |
| Hypertension | | |
| Capital | 540 401 | 538 312 |
| Intérêts cumulés | 80 927 | 62 962 |
| | <u>621 328</u> | <u>601 274</u> |
| Total | 1 266 881 | 1 225 989 |

Fonds spécial de recherche

Évolution du solde de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2002

| | 2002 | 2001 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 1 225 989 | 1 161 158 |
| AUGMENTATION | | |
| Intérêts sur dépôts à terme | 42 596 | 67 532 |
| DIMINUTION | | |
| Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec | 1 704 | 2 701 |
| Solde à la fin | 1 266 881 | 1 225 989 |

Bilan au 31 mars 2002

| | 2002 | 2001 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 1 485 | 1 228 690 |
| Dépôts à terme (2%) | 1 267 100 | – |
| Total | 1 268 585 | 1 228 690 |
| Passif | | |
| À COURT TERME | | |
| Frais d'administration à payer | 1 704 | 2 701 |
| Solde de fonds | 1 266 881 | 1 225 989 |
| Total | 1 268 585 | 1 228 690 |

13. Excédent

| | 2002 | 2001 |
|------------------------|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Bourses et subventions | 149 680 | 92 238 |
| Fonctionnement | 18 816 | 941 |
| Total | 168 496 | 93 179 |

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. Engagement

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élève à 438 850\$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| 2003 | 364 339\$ |
| 2004 | 399 006\$ |
| 2005 | 404 886\$ |
| 2006 | 477 238\$ |
| 2007 | 504 581\$ |
| 2008 et subséquemment | 2 440 609\$ |
| Total | 4 590 659\$ |

16. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite. Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 32 927\$ (2001 : 18 776\$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Réalisation

Service des communications du FRSQ

Production

Réseau GARP et Émergence, création visuelle inc.

Photographies

Denis Bernier :

Conseil d'administration (page 5)

Freestyle Photo/David Lewis Sternfeld :

photo en mortaise (page 5)

Stockbyte : famille (page 3)

PhotoDisc : autres photos

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3C 3C6

Téléphone (514) 873-2114
Télécopieur (514) 873-8768
courrier@frsq.gouv.qc.ca

Ce document est disponible également
sur le site www.frsq.gouv.qc.ca

*Fonds de la recherche
en santé*

Québec 